

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-283

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
Vu la demande de l'entreprise TMAE 244, chemin de Zermeele à WORMHOUT afin d'effectuer des travaux d'abattage d'un arbre au parc Dehaene rue de Ledringhem à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur l'ensemble des emplacements situés le long du parc Dehaene, côté rue de Ledringhem, et ce, le mardi 2 janvier 2024 de 7h à 17h.

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire temporaire sera mise en place.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à TMAE et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 28/12/2023

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 28/12/2023
Le Maire,
David CALCOEN



Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Flora DEHONDT

Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Flora DEHONDT